

## CONTENUS PRINCIPAUX

La formation est composée de modules courts (de 7 à 49 heures) liés à des compétences professionnelles, qui s'articulent autour des thèmes suivants :

- Pratique de l'éducation canine
- Alimentation et santé du chien
- Insertion sociale du chien
- Filière canine
- Cynophilie officielle
- Utilisation et bien être du chien
- Éthologie
- Évaluation comportementale
- École du chiot
- Réhabilitation chien de refuge
- Prévention morsures
- Analyse demande client et proposition de prestation - relation client
- Définir et planifier ses activités - organisation logistique et matérielle
- Séances individuelles et collectives
- Devis et facturation
- Communication

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le BP Éducateur Canin est validé par 6 UC. Chaque unité s'obtient de façon indépendante et est valide pour 5 ans.

- **5 UC Nationales**
- **1 UCARE** (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi)

**Poursuite d'études possible par un BM Éducateur Canin.**

## EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



☎ 03.29.79.64.81

✉ cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

♿ Référent Handicap  
(dans "contacts" sur le site internet)

🌐 📌 CFPPA Meuse

### Certification

Ministère de l'Agriculture et de la  
Souveraineté Alimentaire

RNCP 37560

Publication du 15/05/23

**Epl agro**  
de la Meuse

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
LES MÉTIERS GRANDIR NATURE

## FORMATION ADULTES

# ÉDUCATEUR CANIN

BREVET PROFESSIONNEL

Diplôme de niveau 4



**728 heures de cours**



**420 heures en entreprise**



**Session de septembre à juin**



**Alternance formation/entreprise  
rythme moyen de 2 à 3 semaines par  
mois au CFPPA**

Imprimé par nos soins - 2025 - ne pas jeter sur la voie publique



**Epl agro**  
de la Meuse

VERSION 03 06 2026

## MÉTIER PRÉPARÉ

Éducateur/trice canin

**Activités :** assurer l'éducation d'un chien, conseiller les propriétaires des chiens, concevoir le développement de son entreprise, prendre les décisions, organiser son travail et effectuer les différentes tâches

**Environnement :** travail le plus souvent en indépendant, conditions de travail pénibles (disponibilité, intempéries, exigence de la clientèle, nettoyage des locaux, bruits,...), horaires contraignants

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Visites** de structures (élevages, écoles chiens d'assistance, école nationale vétérinaire de Maison Alfort, société DIFAC, SCC, LOOF, chenil de l'Armée de Terre à Suippes, etc.)
- Intervention de nombreux **professionnels**, spécialistes de leur secteur
- **Travaux pratiques** en salle d'application canine et **terrain d'agility**
- Passage du module 1er secours canin
- Partenariat avec la ville de Bar-Le-Duc sur des actions d'éducation et sensibilisation à la présence de chiens en ville
- Animation de séances d'**éducation canine ouvertes au public** toutes les semaines

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 18 ans minimum (sauf contrat de professionnalisation)
- Être titulaire d'un CAP ou BEP ou diplôme équivalent ou supérieur et d'une année d'activité professionnelle
- Ou justifier d'une année d'activité professionnelle dans le secteur d'activité ou 3 années dans un autre secteur d'activité



## FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation (jusqu'à 8408.40€) et la rémunération peuvent être pris en charge par votre Compte Personnel de Formation; la Région; France Travail; l'AGEFIPH ou votre Employeur. La rémunération dépend de votre situation.

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

## FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

## PUBLIC CONCERNÉ

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion
- Salariés en contrat aidé

## OBJECTIFS

Le rôle de l'éducateur canin consiste à expliquer le fonctionnement de son chien à son maître et au chien le fonctionnement de son maître. Il travaille donc sur la **relation homme/chien**.

Dans le cadre de son activité professionnelle, il assure l'éducation d'un chien en mettant en œuvre des techniques et des procédures adaptées à l'espèce, la race, l'âge, le sexe, le caractère et l'environnement de l'animal.

Il est amené à **conseiller des propriétaires** de chiens sur les attitudes, gestes, comportements à avoir en présence de leur chien et répond à toutes les questions liées à la possession d'un chien.

Il peut également être amené à mettre en œuvre les différentes opérations ou techniques liées à l'élevage ou à la garde du chien, dans un souci de qualité. Il prend les décisions nécessaires au fonctionnement de son entreprise.

## INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui réalisera un entretien de positionnement à la suite et vous enverra le dossier d'inscription le cas échéant. Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.